

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE LA

MORINIE

TOME XXXIII

(1921-1924)

~~~~~  
Doctrina investigando restituet.  
~~~~~



A SAINT-OMER, au Siège de la Société, 42 bis, Grande-Place.

M DCCCC XXIV

NOTES

pour servir à la

Statistique Féodale

*dans l'étendue de l'ancien Bailliage
et de l'Arrondissement actuel de*

SAINT-OMER

PAR

JUSTIN DE PAS

Secrétaire Général de la Société des Antiquaires de la Morinie

TOME PREMIER

A. - M.

AVANT-PROPOS

Il semblerait tout indiqué de donner comme introduction à cette publication un aperçu de la Géographie Féodale de la région à laquelle elle est consacrée. Mais, pour notre pays, si riche en documents bibliographiques, la lacune a déjà été comblée.

*Je ne puis donc ici que rendre hommage aux devanciers qui ont mené à bien ce travail dans les conditions les plus satisfaisantes que l'on puisse souhaiter, soit, pour l'ancien Bailliage de Saint-Omer, M. Pagart d'Hermansart, au début du second volume de son *Histoire du Bailliage de Saint-Omer* (T. XXV des *Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie*), et, pour toute la province d'Artois et le territoire compris dans le département du Pas-de-Calais, M. le Comte de Loisne dans l'Introduction de son *Dictionnaire Topographique du Département du Pas-de-Calais*. (Paris. Impr. Nationale 1907.)*

Dans ces conditions, il ne me reste qu'à renvoyer à ces deux excellents travaux.

Je ne puis omettre d'adresser mes vifs remerciements aux nombreux collaborateurs qui

dans une mesure plus ou moins large, m'ont aidé à réunir les si nombreux documents qu'exige une telle publication. Dans l'impossibilité de les nommer tous ici, j'ai pris le parti d'accompagner chaque texte, extrait de texte ou suite d'extraits, de la référence de la source où il a été puisé, y comprenant, quand le cas se présente, le nom du correspondant qui me l'a fourni. Que tous veuillent donc bien trouver dans ces mentions l'expression de ma gratitude.

Mais il est quelques personnes à qui j'en dois un hommage spécial en raison de l'importance de l'aide qu'elles m'ont apportée : M. M. Bruchet, le très distingué Archiviste du Nord, qui m'a facilité avec une grande complaisance l'exploration du riche fonds dont il assure la conservation et le classement ; M. R. Rodière, qui a extrait pour moi tant de communications de ses dossiers inépuisables ; M. le Chanoine Delamotte, le complaisant Bibliothécaire de Saint-Omer ; M. Lavoine, Archiviste adjoint du Pas-de-Calais ; M. Violette de Noircarme, si documenté sur les familles de la région ; MM. C. Van Kempen, de la Charie, l'abbé Collet. Je pourrais et devrais même donner ici d'autres noms ; mais, je le répète, je me suis réservé de n'en omettre aucun dans le corps de l'ouvrage, c'est-à-dire dans les citations des auteurs des communications publiées.

De même, je ne dresse pas ici, comme on le fait souvent sous la rubrique « Bibliographie », la longue énumération des sources où j'ai puisé. On trouvera chaque extrait accompagné de sa référence bibliographique : c'eût été donc une répétition que surcharger une publication dense et coûteuse d'une réédition de cette liste.

Ainsi que l'indique le libellé du titre, je ne puis avoir la prétention d'avoir épuisé le sujet et d'avoir exploré toutes les archives particulières.

On pourra, à juste titre, me reprocher d'avoir omis telle recherche dans un Dépôt public et accessible, mais je pense qu'on m'excusera d'avoir laissé échapper des documents renfermés dans des archives privées qu'il ne m'a pas été donné d'atteindre ; et, pourtant, je ne puis me plaindre et dois au contraire être fier du nombre inespéré de concours qui m'ont été apportés. C'est d'ailleurs à la suite des encouragements que j'ai reçus que je me suis décidé à livrer à la publicité ces notes que j'accumule depuis de longues années ; elles auraient pu risquer de demeurer inutilisées si on en avait retardé encore l'exhumation. Cette seule raison me justifiera, j'espère, du reproche d'en avoir entrepris une publication prématurée.

On pourra regretter aussi que mes citations aient été écourtées, et qu'elles se bornent, le

plus souvent, à de simples intitulés, mais, en présence de la multiplicité des documents, j'ai dû viser à les condenser dans des proportions les plus restreintes.

En tout cas, je tiens à faire ici un nouvel appel aux personnes qui me feront l'honneur de lire ces lignes et croiront avoir en leur possession tel document susceptible de combler une lacune ou d'ajouter une nouvelle contribution à ce travail, pour les prier de m'en faire la communication. Le second volume de l'ouvrage sera suivi d'un supplément dont les premiers éléments sont déjà recueillis ; il pourra même en être suivi d'autres : les communications qui me seront faites y trouveront donc naturellement place, et je prie à l'avance ces correspondants éventuels de recevoir mes sincères remerciements.

La Statistique Féodale de l'Artois restait à faire. C'est un honneur pour la Société des Antiquaires de la Morinie, qui continue à tenir un des premiers rangs dans le mouvement historique du Nord de la France, d'avoir entrepris de combler cette lacune, au moins pour le nord de la province. Puisse-t-elle en être récompensée par les suffrages des nombreuses personnes qui s'intéressent aux recherches d'histoire locale et apprécient les ressources que de tels documents y apportent.

J. de P.

NOMS DE FIEFS
relevés
dans l'étendue de l'ancien Bailliage
et de l'Arrondissement actuel ⁽¹⁾ de Saint-Omer
avec indication de possesseurs
Qui ont figuré dans leurs transmissions.

ABBESSE

Seigneurie à Audruicq consistant en censives, rentes foncières et droits seigneuriaux.

1759.— Mme l'Abbesse de Bourbourque (Bourbourg) possède la seigneurie l'Abbesse. (Arch. du P-de-C 20^{cs})

ABLEMONT

Fief à Esquerdes consistant en censives.

1713.— Jean-Marie Bonnart à cause de son fief d'Ablemont. (Gros Terrier d'Esquerdes, p 131, comm^{on} de M Eloy.)

1759.— Les héritiers Pétronille Bonnart possèdent le fief d'Ablemont. (Vingtièmes d'Esquerdes.)

ABORDS

(Fief des) à Saini-Nicolas-sur-l'Aa, comprenant 64 verges de pâtures bordant, à l'est, la rivière de l'Aa, et mouvant de la seigneurie de la Bistade au pays de Langle.

1455. - Guillaume Carneux et Marie de Fiennes, sa femme, vendent aux Chartreux du Val de Sainte-Aldegonde un fief contenant (64 verges de pâtures « qu'on dit » abords gisant en la paroisse de Nicolay.... joignant oest à la rivière allant de St Omer à Gravelinghes, et west à le rue et dicque du dit Langle. » (Cartulaire Ch. Val Ste Ald^{de}. Edit^{on} ,J. de Pas, n°- 604 a 609.)

ACQUEMBRONNE

Fief sur Delettes. Upen et Cléty. tenu de l'Avouerie de Théroouanne, puis de la seigneurie d'Upen d'Aval, pour les deux premières localités, et de la seigneurie de Seningham, pour celle de Cléty.

1370.— M^r Ghuys Ponche, pour les droitures d'un fief qu'il acheta de Jean d'Acquembronne a Delettes. (Arch. du Nord. B. 167010,)

1474. — Seningham. Toison d'Or ⁽¹⁾ tient un fief nommé le fief d'Acquembronne qui vaut par an L s. (Arch. Du Nord. B. 16700, f° 76 v°.)

Il y a bon nombre de seigneuries dont la superficie et les Monvences s'étendaient sur plusieurs villages dépendant aujourd'hui de circonscriptions différentes. Or, en raison de cette imprécision, j'ai été amené à empiéter sur des territoires limitrophes du cadre que je m'étais primitivement assigné. On en trouvera particulièrement des exemples dans la ban-lieue et les environs d'Aire ou j'ai englobé dans le travail une grande partie du canton actuel de Norrent-Fontes. Il y avait d'ailleurs d'autant moins de raison de l'éliminer que la plupart de ces localités étaient du ressort de l'ancienne Régale de Théroouanne Pour l'étude des circonscriptions féodales, je ne puis que renvoyer aux

ECUSSERIE

(Fief de l') ou de l' « Orphaverie », à Saint-Omer, consistant en droits et rentes foncières sur des maisons du quartier des rues de l'Escusserie et de l'Orfèverie (rue actuelle des Epéers).

1457. — Madame Jeanne de Wissoc pour deux fiefs, l'un nommé l'Escucherie... qui se comprennent en rentes... venus de Jean de Wissoc, son oncle.

1608. — Mathieu de Monchy, déclare command de Charles Morage pour l'achat fait à Louis Bernier du fief de l'Escucherie. (Arch. du Nord. B. 16053.)

1623. — Messe Denis de Massiet, ch. Baron de Ravesbergue, seigneur de Staples, Moule, etc... tient lad. seigneurie de Moule et fief (de l'Escusserie) cy-après déclaré par luy acquis avecq dame Marie d'Assignies, sa compaigne, de Messie de Monchy, chev. seigneur de Longueval, Biencourt, etc... et dame Claude de Crecquy, sa femme....

Le second fief nommé le fief de l'Escusserie, alias l'Orphaverie, séant en ceste ville, se consiste en rentes foncières que doivent plusieurs maisons et héritages séantes en ceste ville es rues de l'Escusserie, du Heulme et Sainte-Croix... (en particulier sur l'hostellerie de la ville de Bruges, faisant coing de la rue des Sœurs Grises, maisons du chief S^t Louys, du blancq chapron, Hostellerie des Trois Roys, du Ca(t) sauvaige, du Heulme, de l'Escolle, de la Bourse, etc...)

En marge : Le 16 d'avril 1678 at esté reccu le relief et cambellaige de Renon-Franç. de Beaufort, chev. s^r de Beaulieu, Moule, etc. (Arch. de Saint-Omer. Reg. aux Fiefs de Val. Taffin, AB. XII. 5, f^{os} 53 v^o, 58 v^o et sv.) .

C'est par le mariage de Renon de Beaufort avec Alexandrine de Massiet, en 1635, que le fief entra dans la famille de Beaufort.

1767, 9 avril. — Louis-Eug. -Marie C^{te} de Beaufort, fils de Christophe-Louis, C^{te} de Beaufort et de Croix et de dame M.-Anne-Franç.-Joseph de Croix, son épouse.... fief de l'Escusserie dit l'Orphaverie, venant de son père Christophe-Louis, fils de Renon-François et de d^{le} Antoinette de Croix ; avant eux, Renon de Beaufort et Alexandrine de Massiet, fille de Denis de Massiet et de dame Marie d'Assignies. Cette dernière l'avait acquis par retrait lignager sur François de Monchy et d^{le} Claude de Créquy, dont elle était parente.

(Arch. du Nord. Bur. des Fin. C. 239.)

EDEQUINES

Château et fief tenu du Roi à cause du château de Saint-Omer, au lieu dit les Bruyères.

XIV^e siècle. — Famille de Hedekines.

(Mém. Soc. Ant. Mor. T. 4, pp. 274 et 280 et 25, p. 207.)

1477. — Jehan d'Ardre, chev. seigneur d'Edequines.

(Compte de l'Argentier de St-Omer, 1477-78, f^o 114 r^o.)

Guillaume d'Ardre, fils et héritier du précédent.

1556. — François de Heuchin, seigneur de Staples, Dequines (pour d'Edequines).

(Gros de Saint-Omer, rentes, n^o 42.)

1574. — Philippe, frère et héritier du précéd.
(C. de m. du 17 avril 1574 : Gros de S. O. n° 4.)

1581. — Claude de Heuchin.
(Corresp. du Magistrat de St-Omer, n° 4987.)

1779. — Les héritiers de Gilles du Pond, par avant led, Gilles du .Pond, au lieu de Philippe de Bachimont... fief comprenant un chastel, terre et seigneurie, maison, basse-cour d'Edequine, sur le mont des Bruyères, à présent démoli. (Arch. du Nord. Bur. des Fin, C. 236.)

Pour la même date, je relève les mentions suivantes :

Vers 1730. — Le s^r Lompere pour ses fiefs de la Nieppe en Tilques, celui d'Edequine. (Note relevée dans les arch. du Prieuré S^t Paul à Wisques.)

— Ant.-Joseph-Ignace Pelet, éc. s^r d'Esdequinne, décédé le 12 juillet 1778, marié en 1739 à d^{lle} M.-Jos.-Alex. Marissal ⁽¹⁾.

EENO

Fief à Audruicq et Nortkerque.

1540. — Il résulte du contexte d'une lettre de rémission relevée aux Archives du Nord (B. 1752, f° 59 r°) qu'à cette époque la seigneurie d'Eeno était au seigneur de la Palme. (V. **Palme**.)

1634. — ... Ciprien Boursin, mary de Marie Lestendart, fille de feu Robert... fief nommé la seigneurie d'Eeno, au relief de 50 s. par. partie en Audruicq, partie en Nortkerque... fief relevé par d^{lle} Antoinette Quiel, dame de Malenbourg, à elle escheu par le trespas de lad. Marie Lestendart, sa cousine germaine, selon le compte de 1587...; led, fief a aussi été retenu par M^e Ant^{ne} Riffaine, chantre et chanoine de Cassel, fils et héritier de lad. feue .

dam^{lle} Marie Lestendart sans que, depuis les guerres dernières contre la France, personne se soit venu présenter pour le relever: pour quoi ledict fief serait à saisir, mais, à faute que l'on ne sait la consistance d'icelluy, d'autant que les anciens registres et rapports ont esté bruslez ou perdus au chasteau dud. Audruicq doiz le commencement de la susd. guerre, lad. saisie est demeurée en surséance, et, partant. mémoire.

En marge : Modo le s^r de Girardin, à cause de sa compagne : Modo le sieur Antoine de Rutte(r), s^r de Mallemborck (demeurant à Bourbourg), cousin-germain et héritier de dame Marie-Antoinette de Mach-Mahon, dame de Malemborch. (Arch. du Nord. 13. 16462, n° 4.)

1665. — Pierre Gérardin, s^r de Molambourg (sic! Et d'Evau (sic), serg^t major ; pour le fief et seigneurie d'Evau (Evau p. Eeno) consistant en rentes seigneuriales à Nortkerque lui appartenant à cause de Marie-Antoinette de Ma mahon (Mac-Mahon), sa femme, hoir de Eugène de Ma mahon, son frère. (Ibid. 13. 16468.)